

Chambre de commerce : confirmation

La Cour administrative a confirmé jeudi 17 avril un jugement du tribunal d'octobre 2007 qui avait présenté comme illégaux les bulletins DE cotisations à la Chambre de commerce. Les lacunes de la législation de 1924, mises à jour par les juges administratifs, ont été corrigées par la loi budgétaire 2008. Reste que les bulletins émis avant cette date sont frappés d'irrégularité, faute de base légale suffisante.